

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-271-05

Concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le Conseil de cette Municipalité a déposé le projet du règlement numéro 2022-271-05 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

[Le règlement](#) numéro 2022-271-05 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 octobre 2022.

Quiconque désire prendre connaissance dudit projet du règlement pourra le faire en se présentant au bureau municipal, situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 45 ainsi que le vendredi entre 8 h 30 et 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la Municipalité au www.mmsg.ca.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 12^e jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

Signé : *Manon Donais*

Directrice générale et greffière-trésorière